

# BESOIN D'ASSURER VOTRE ACTIVITÉ POUR VEILLER AU GRAIN ?



APRIL Entreprise, **courtier spécialiste des risques liés aux activités de meuneries**, vous conseille, recherche et négocie pour vous des garanties optimales et simplifiées pour chaque couverture.

Pour chacun de vos risques, nous avons mis en place des **solutions adaptées à vos besoins** :





## > PROTECTION DE VOTRE ACTIVITÉ

LES RESPONSABILITÉS		LES BIENS
<p><b>VOS RISQUES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conséquences d'un <b>défait de vos produits</b> pour vos clients</li> <li>• <b>Atteintes à l'environnement</b> liées à votre activité</li> <li>• Mise en cause pour <b>faute inexcusable</b> par l'un de vos salariés, suite à un accident</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dysfonctionnements de <b>vos outils de travail</b> : broyeurs, claqueurs, convertisseurs...</li> <li>• Problèmes rencontrés sur <b>votre parc d'engins</b> : citernes, camions de livraison...</li> <li>• Catastrophes engendrées par la <b>nature spécifique de vos produits manipulés</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- incendie (produits combustibles stockés)</li> <li>- explosion (poussières en suspension dans l'air)</li> <li>- auto-échauffement (blés stockés en silo)</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>NOS SOLUTIONS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme d'assurance <b>adapté aux risques liés à l'activité de meunerie</b> couvrant les dommages à l'environnement, à vos clients et également la faute inexcusable de l'employeur, en cas de mise en cause par un salarié</li> <li>• Volet <b>intoxication alimentaire et contamination de produits</b> inclus (exemple : farines), afin de répondre à vos spécificités métiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Solution complète en tous risques</b> couvrant notamment : l'incendie, l'explosion, le dommage électrique, le bris de machines, le dégât des eaux, le vandalisme...</li> <li>• <b>Garanties frais et pertes étendue, pertes indirectes forfaitaires et assurance en valeur à neuf</b> permettant de limiter les conséquences d'un sinistre sur la trésorerie de la société</li> </ul>

Notre activité de conseil ainsi que notre **expérience dans le domaine de la minoterie** nous permettent d'appréhender et de mesurer, sous tous leurs aspects, vos risques assurantiels. Pour chacun de ces risques, nous avons mis en place **une offre optimisée, conçue sur-mesure pour votre métier**.

## > PROTECTION DE VOS RISQUES FINANCIERS

	LES PERTES D'EXPLOITATION	LES RISQUES FINANCIERS
<b>VOS RISQUES</b> 	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Perte d'exploitation</b> suite à une destruction partielle ou totale de votre outil de travail</li><li>• <b>Perte d'exploitation</b> suite à une carence d'un fournisseur</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Défaut de caution</b></li><li>• <b>Mauvaise gestion</b> du poste clients</li><li>• <b>Défaillance</b> d'un ou plusieurs clients</li><li>• <b>Impayés avérés</b></li></ul>
<b>NOS SOLUTIONS</b> 	<ul style="list-style-type: none"><li>• Offre d'assurance <b>adaptée à vos besoins</b> et plus particulièrement en ce qui concerne la période d'indemnisation. Elle permet de maintenir l'activité, de restaurer la situation financière et d'assurer les charges salariales même pendant la période d'incertitude suite à un sinistre.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Sécurisation de votre poste client</b> et solution de financement de type « affacturage »</li><li>• <b>Arbitrage quotidien</b> de vos lignes de garanties</li><li>• En complément de ces couvertures, <b>CREDIT MANAGEMENT APRIL</b> vous permet d'obtenir plus d'informations sur la situation financière et légale de vos clients et partenaires.</li></ul>

## > POURQUOI CHOISIR APRIL ENTREPRISE ?

- ⊕ Une **équipe dédiée avec un interlocuteur privilégié** vous assure un suivi de qualité et des conseils personnalisés.
- ⊕ Un **tarif sur-mesure** calculé sur la base de votre chiffre d'affaires et de la valeur de vos biens.
- ⊕ Une **gestion internalisée** de la mise en place de votre contrat jusqu'au traitement de vos sinistres.
- ⊕ Un **extranet** adapté à vos besoins pour piloter votre solution en toute simplicité **7J/7 - 24H/24**.
- ⊕ Un courtier **multi-spécialiste** qui vous accompagne sur l'ensemble de vos questions assurantielles : protection des **salariés** et du **dirigeant**, protection de **l'activité**, protection des **risques financiers**.



POUR EN SAVOIR PLUS

[april-entreprise.fr](http://april-entreprise.fr)

CONTACTEZ-NOUS VIA

[marketing@april-entreprise.fr](mailto:marketing@april-entreprise.fr)

april | entreprise

Siège social : 90 Avenue Félix Faure - CS 23346 - 69439 LYON Cedex 03  
Tél. : 04 37 46 46 46 - [www.april-entreprise.tv](http://www.april-entreprise.tv) - [www.april-entreprise.fr](http://www.april-entreprise.fr)

S.A. au capital de 203 344 € - RCS Lyon n°950 398 131. Courtier en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 024 041 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Entreprise soumise au Contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09.  
APRIL Entreprise est le nom commercial d'ALP Prévoyance.

MK5509A - Document non contractuel - L'ensemble des marques, logos, charte graphique et argumentaires commerciaux d'APRIL Entreprise présents dans le document, sont déposés et sont la propriété d'APRIL Entreprise. Toute reproduction, partielle ou totale desdits éléments et textes de toute nature, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires. Crédit photos : Shutterstock



april  
entreprise

L'assurance en plus facile.